



Swiss Payment Standards 2018

Implementation Guidelines suisses pour QR-facture

Documentation des modifications entre les versions 1.0 et 2.0



Remarque générale

Les suggestions ou questions ayant trait à ce document peuvent être adressées à l'établissement financier respectif ou à SIX à l'adresse suivante: billing-payments.pm@six-group.com.

Dans un souci de lisibilité, seule la forme masculine est employée. Toutes les désignations concernant des personnes sont en conséquence valables autant pour des femmes que pour des hommes.

Objectif

Le présent document «Documentation des modifications», version 1.0 du 12.12.2018, a pour but de présenter au lecteur, les modifications réalisées entre les versions des IG QR-facture 1.0 (27.04.2017) et 2.0 (15.11.2018). Ceci permet d'améliorer la lisibilité du document IG QR-facture, publié récemment.

Dans un esprit de simplification, seules les modifications essentielles sont présentées, les adaptations plus petites, par ex. de nature linguistique, ne sont pas montrées, de même que les adaptations dans les chapitres ultérieurs, qui résultent de nouveautés dans des chapitres antérieurs.

SIX Interbank Clearing SA ne prend en charge aucune activité de conseil en relation avec les fonctionnalités spécifiques de systèmes pour l'utilisation de la QR-facture, ni ne met à disposition de fonction de contrôle de procédures techniques et n'assume également aucune garantie ou responsabilité concernant la mise en œuvre concrète mécanique ou par une technique basée sur une procédure, de la normalisation de solutions visant à utiliser et à traiter des QR-factures.

Contrôle des modifications

Description des modifications

Edition révisée des Implementation Guidelines suisses QR-facture (IG QR-facture), version 2.0.

Remarque générale: La révision de la QR-facture (par ex. concernant les mises en page, les notions/désignations) a conduit à des adaptations fonctionnelles et structurelles du document IG QR-facture.

Ce document liste les modifications entre la version 1.0 non utilisée de manière productive et la version 2.0 (voir le contrôle des modifications sur la page 2 des IG QR-facture).

Modifications du préambule: Remarque générale ...

- Nouvelle adresse de contact
- Avis relatifs aux droits de propriété (ex 1.1)
- Autres remarques: Nouvel ajout
- Guidelines pour la QR-facture: Nouvel ajout
- Exclusion de responsabilité: Rajout de précisions
- Assistance et outils: Nouvel ajout

Modifications du chapitre 1: Introduction

- Introduction à la QR-facture (1.1): Nouvel ajout
- Suppression de l'exemple d'une QR-facture
- Gestion des versions décalée dans le chapitre «Introduction» (1.3).
- Documents de référence (1.4): Chapitre complété par les règles de traitement, QR-IID; QR-IBAN & Style Guide

Modifications du chapitre 2: Définition de termes (dans la version 1.0 partie du chapitre 1)

- Section paiement avec Swiss QR Code et récépissé (2.2): Description adaptée en raison de l'introduction d'un récépissé
- QR-IID (2.9): Nouvel ajout

Modifications du chapitre 3: Prescriptions de présentation pour la section paiement ... (dans la version 1.0 chapitre 2)

- Généralités (3.1):
 - Obligation de perforation (entre QR-facture et récépissé/section paiement ainsi qu'entre récépissé et section paiement) dans le cas de l'envoi sous forme papier
 - Remarques concernant la création d'une QR-facture sous forme de fichier PDF
 - Remarques relatives aux prescriptions détaillées de présentation dans un document séparé (Style Guide – nouveau)
- Format et qualité de papier (3.3): Complément concernant le récépissé
- Polices et tailles d'écriture (3.4):
 - La police de caractères OCR-B n'est plus nécessaire. Elle est remplacée par la police sans licence Liberation Sans.
 - Taille de caractères maximale 10 pt (exception: Titres «Section paiement» et «Récépissé»)
 - Remarques concernant l'élément «Débiteur final» (for future use)

- Définition des tailles de caractères pour le récépissé (nouveau)
- Recommandation pour la taille de caractères
- Zones de la section paiement (3.5)
 - Zone Informations supplémentaires: Nouvel ajout
 - Zone Procédure: Supprimée
- Section paiement - Zone Indications (3.5.4)
 - En-têtes adaptés (par ex. «Compte / Payable à» au lieu de «Compte», «Référence» au lieu de «Numéro de référence»)
 - Rajout de précisions dans les remarques (par ex. impression IBAN/QR-IBAN par blocs de 4 caractères)
 - À payer jusqu'au: Supprimé
- Section paiement - Zone Informations supplémentaires (3.5.5)
 - Ajout de remarques concernant le «Créancier final», qui n'est pas utilisé dans la version actuelle des IG QR-facture, mais est décrit sur le plan conceptuel pour une version future.
 - Ajout de remarques concernant les «Procédures alternatives» devant maintenant être imprimées impérativement (si existantes) sur la section paiement.
- Zones du récépissé (3.6): Chapitre et sous-chapitres entièrement nouveaux
- Remarque sur la QR-facture en format PDF (3.7): Rajout de précisions concernant la marche à suivre pour la création d'un fichier PDF (symbole de ciseaux ou remarque concernant la séparation)

Modifications du chapitre 4: Gestion des données du Swiss QR Code (dans la version 1.0 chapitre 3)

- Jeu de caractères (4.2.1): Rajout de précisions concernant l'encodage (utilisation d'UTF-8)
- Élément Caractère séparateur (4.2.3): Rajout de précisions
- Conventions de représentation (4.3.1): Insertion d'un nouvel état X – «Ne pas renseigner». Le champ ne doit pas être renseigné, mais doit être livré (prévu conceptuellement «for future use», le caractère de séparation de champ doit être livré).
- Éléments de données de la QR-facture (4.3.3):
 - Introduction de deux types d'adresse: «S» Champs d'adresse structurés (une information par champ); «K» Champs d'adresse combinés (deux informations par champ)
 - Introduction de «Trailer» en tant que nouveau champ pour l'identification de la fin des informations pertinentes pour le paiement dans le code QR
 - Introduction de «Informations de facture» en tant que nouveau champ
 - Limitation des contenus maximaux de champ (combinés) des éléments «Communication instrukturée» et «Informations de facture» à 140 caractères
 - Types de référence: Rajout de précisions en ce qui concerne les combinaisons possibles (exclusivement QR-IBAN avec référence QR d'une part et IBAN avec Creditor Reference d'autre part)
 - «À payer jusqu'au»: Supprimé
 - En-têtes adaptés (par ex. «Compte / Payable à» au lieu de «Compte», «Référence» au lieu de «Numéro de référence»)
- Utilisation d'informations d'adresse (4.4.1): Nouvel ajout
- Références clients (4.4.2): Rajout de précisions en ce qui concerne les combinaisons possibles (exclusivement QR-IBAN avec référence QR d'une part et IBAN avec Creditor Reference d'autre part)
- Informations supplémentaires (4.4.3): Rajout de précisions en ce qui concerne l'utilisation des éléments «Communication instrukturée» et «Informations de facture»
- Procédures alternatives (4.4.4): Rajout de précisions concernant l'utilisation

Modifications du chapitre 5: Paramètres pour la création du code (dans la version 1.0 chapitre 4)

- Aucune

Modifications du chapitre 6: Contenus de champs et métadonnées (dans la version 1.0 chapitre 3.5)

- Reprise, aucune adaptation du contenu.

Modifications dans l'annexe A: Exemples

- Actualisation des exemples

Modifications dans l'annexe B: Calcul du chiffre de contrôle selon Modulo 10 récursif

- Nouvelle annexe ajoutée

Modifications dans l'annexe C: Illustration des références clients ... (dans la version 1.0 chapitres 3.4.3.1, 3.4.3.2 et 3.4.3.3)

- Reprise, aucune adaptation du contenu.

Modifications dans l'annexe D: Titres en plusieurs langues (dans la version 1.0 annexe B)

- Complétée et actualisation basée sur les modifications dans les chapitres précédents

Modifications dans l'annexe E: Recommandation de structure de données d'émetteurs de factures

...

- Nouvelle annexe ajoutée

Modifications dans l'annexe F: Répertoire des tableaux et des illustrations (dans la version 1.0 annexe D)

- Reprise et actualisée

- Fin de la documentation des modifications